



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

## SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

### Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

### Séance du 11 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 juin à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la halle Olympique d'Albertville, 15 avenue de Winnenden à Albertville (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

**Étaient présents :** David ATEs, Benoit BADIN, Yves BERTHIER, André BORREL, Jean-Louis BOUGON, Philippe BRANCHE (pouvoir de Jean-Claude SIBUET-BECQUET), Raymond COMBAZ, Georges COMMUNAL, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Jean-Pierre FAZZARI, James HALLAY, Chantal MARTIN, François MAUDUIT, Laurent MELMOUX, Bruno MORIN, Jean-Claude RAFFIN (pouvoir de Eric VAILLAUT), Marie-France RANCUREL, Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ, Raphaël THEVENON, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

**Étaient excusés :** Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Sandrine BERTHET, Luc BERTHOUD, Gabriel BLANC, Roger BLANC-COQUAND, Pierre BRUN, Frédéric BURNIER-FRAMBORET, Guillaume DESRUES, Jean-Marc DRIVET, James DUNAND-SAUTHIER, Yves DURBET, Christian FRISON-ROCHE, Yves GRANGE, Nicolas MERCAT, Gérard MERLIN, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Armelle PERSON, Christophe PIERRETON, René RUFFIER-LANCHE, Gérard RUFFIER-MONET, Béatrice SANTAIS, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (pouvoir à Philippe BRANCHE), Jean-Louis SILVESTRE, Alain THIEFFENAT, Serge TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN), et Guillaume VILLIBORD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

La procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M57 applicable au budget principal et aux budgets annexes.

Ainsi, le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement (besoin de financement après intégration, lorsqu'il y en a, des reports en recettes et en dépenses).

Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserve en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2023 en prenant en compte l'excédent antérieur reporté est de 11 571 290.67 €

En conséquence, considérant que les besoins d'investissement sont couverts par l'excédent d'investissement reporté, il est proposé d'inscrire 11 571 290.67 €, en report à la ligne 002 en recettes de la section de fonctionnement.

Et en recettes d'investissement :

- à la ligne 001, 1 075 850.90 € correspondant au résultat cumulé de la section d'investissement 2023.

### Objet :

**Affectation du résultat 2023****Délibération n° CS 2-18-2024**

### Membres :

En exercice : 40

Présents : 26

Représentés : 2

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 28

### Date de la convocation :

4 juin 2024

### Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en juin 2024.

### Secrétaire de séance élu :

Yves BERTHIER

Tableau des résultats d'exécution du budget principal 2023 et d'affectation				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice 2023	8 808 594.92	7 452 784.69	10 422 533.25	18 749 339.77
Résultat de l'exercice 2023		1 355 810.23		8 326 846.52
Excédent antérieur reporté (INV 001)(FONC 002)		2 431 661.13		3 244 444.15
Résultat cumulé fin 2023		1 075 850.90		11 571 290.67
Restes à Réaliser 2023 (RAR 2022) à reporter	-	-		

  

AFFECTATION DES RESULTATS AU BS 2024				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Art.1068 Excédent de Fonctionnement pour besoin de financement d'investissement		-	-	
Art. 001 report de la section d'investissement		1 075 850.90		
Art. 002 report de la section de fonctionnement		-		11 571 290.67

Envoyé en préfecture le 19/06/2024  
 Reçu en préfecture le 19/06/2024  
 Publié le  
 ID : 073-257302232-20240611-2\_18\_2024-DE



Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ De valider l'affectation du résultat 2023 conformément aux dispositions et au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance,  
 Yves BERTHIER

Pour extrait conforme,

Le Président du SDES,  
 Michel DYEN